



Numéro 20 – Décembre 2024

Au sommaire :

Le séparatisme est encouragé par les forces gouvernementales, dès lors qu'il est colonial, bourgeois et raciste

Avec l'USTKE, la classe ouvrière, les Kanak et les exploités, organisent la solidarité : « Usines, tribus, même combat »

La situation de l'emploi en Kanaky

Liberté pour les prisonniers et prisonnières politiques

Collectif des familles et référents des prisonniers politiques en France

18 novembre : communiqué du FLNKS

Des congrès

Assemblée générale du collectif national Solidarité Kanaky

Le séparatisme est encouragé par les forces gouvernementales, dès lors qu'il est colonial, bourgeois et raciste

La situation en Kanaky a fait les titres des médias au printemps. Plus exactement, un pan de la situation : les violences dans une partie du territoire. Comme souvent, peu de médias ont contextualisé ces événements, à commencer par le fait qu'ils se situent dans un territoire colonisé, avec tout ce que cela signifie d'inégalités, de discriminations, d'injustices, de haines accumulées. L'attitude de l'Etat français a été celle habituelle du colonisateur : provocations, mépris et répression. L'arrestation de militants et militantes de la cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), la déportation d'une partie d'entre eux et elles en France, en furent les points d'orgue.

En France, depuis les élections européennes et ses suites institutionnelles, pour beaucoup la Kanaky est passée au second plan. Une preuve supplémentaire que ce n'est pas la France ?

Après avoir changé de circonscription pour être réélu, l'ex-rapporteur du projet de loi sur le dégel du corps électoral, à l'origine de la révolte, a battu la candidate indépendantiste, Omayra Naisseline (52,41% – 47,59%). Si Metzdorf recueille 72,62% des suffrages exprimés à Nouméa, la militante Kanak rassemble 99,16% sur l'île de Maré, 98,29% à Ouvéa, 97,48% à Lifou, 88,55% sur l'île des Pins. Dans l'autre circonscription, le candidat indépendantiste, Emmanuel Tjibaou, l'a emporté avec 57,44% des voix ; « une victoire d'autant plus notable que la deuxième circonscription était réputée impossible à prendre par un indépendantiste, au vu du découpage électoral datant de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, en 1986 », comme le notait Nouvelle Calédonie 1.

Pendant ce temps, l'ex-secrétaire d'Etat Sonia Backès, présidente de l'Assemblée de la Province Sud, théorise l'incompatibilité du « destin commun » : « Au même titre que l'huile et l'eau ne se mélangent pas, je constate à regret que le monde kanak et le monde occidental ont, malgré plus de 170 années de vie commune, des antagonismes encore indépassables ». Avec la morgue habituelle des colonisateurs, elle s'est permis de qualifier le système politique Kanak de « féodal », avant de conclure qu'il faut se séparer d'avec la Province Nord et celle des Îles (majoritairement indépendantistes et plus pauvres) et ainsi découper le pays : une nouvelle remise en cause de l'Accord de Nouméa signé en 1998. **Le séparatisme est donc encouragé par les forces gouvernementales, dès lors qu'il est colonial, bourgeois et raciste !**

SOIREE DE SOUTIEN **21 NOV**
AUX **PRISONNIERS KANAKS DÉPORTÉS EN FRANCE** **19H**
SUIVI D'UN POT DE SOLIDARITÉ
IL DOIT FINIR LE TEMPS DES COLONIES !
PROJECTION DU FILM
Eloi Machoro, itinéraire d'un combattant
SALLE René Dumont
4 rue des récollets
58000 Nevers
INFO-DÉBAT avec
IABE LAPACAS, secrétaire du MKF
(Mouvement Kanak en France)
Organisée par : Attac 58, La Libre Pensée 58, Les Écologistes 58, LFI 58, Mouvement de la paix 58, NPA Bourgogne et PCF 58

Avec l'USTKE, la classe ouvrière, les Kanak et les exploités, organisent la solidarité : « Usines, tribus, même combat ! »

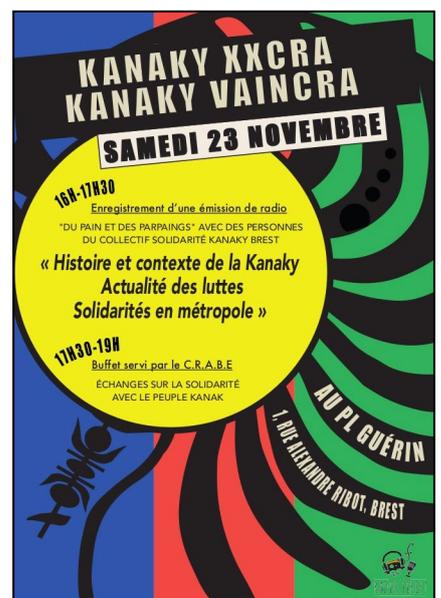
A l'inverse des théories et pratiques discriminatoires des dépendantistes, l'Union syndicale des travailleurs Kanak et des exploités (USTKE), donne une leçon de solidarité de classe. L'USTKE était partie prenante du mouvement contre le dégel du corps électoral ; l'USTKE exige la libération des prisonniers et prisonnières politiques ; mais l'USTKE vit dans la réalité du terrain et gère les conséquences envers tous les exploités :

« Comment faire face à la crise sociale et économique ? Pour notre organisation syndicale, la solidarité fait partie de notre ADN et de ce fait, une banque alimentaire interne à l'USTKE sera lancée le 26 juillet 2024 afin de subvenir aux besoins élémentaires de nos camarades adhérents cotisants qui ont perdu leurs lieux de travail, leurs emplois, leurs activités professionnelles. Au vu du contexte social, économique et politique dans lequel le pays est plongé depuis le 13 mai, nous ne pouvons rester indifférents à ce qui se passe et qui se déroule sous nos yeux !

Cette situation est très difficilement vivable pour nos populations les plus défavorisées des quartiers Nord de Nouméa et du Grand-Nouméa, des villages, des communes de l'intérieur et des Iles, et la population la plus ciblée, impactée qui est celle vécue par nos adhérents cotisants qui ont perdu du jour au lendemain leurs outils de travail parmi lesquels des centaines d'entreprises ont été incendiées, cramées, détruites. De nombreuses enseignes sont partiellement saccagées et contraintes de cesser leurs activités, temporairement ou définitivement, entraînant des licenciements massifs et par effet domino, une augmentation rapide du chômage et d'une perte de leur pouvoir d'achat. Des salariés se retrouvent donc sans emploi, avec comme seule perspective le chômage partiel ou total spécifique par rapport aux exactions débutées à la mi-mai. [...] Le secteur public n'est pas sans reste puisque des écoles primaires de Nouméa, du Grand-Nouméa et des établissements du secondaire ont fait les frais de cette violence inouïe et incontrôlable.

En termes de chiffres, à ce jour sur plus de 66 000 emplois recensés dans le secteur du privé, plus de 20 000 salariés se retrouveront au chômage d'ici la fin de ce mois de juillet ce qui n'est pas de bon augure pour les ménages sans enfant ou avec enfants, les mères célibataires avec enfants, les familles nombreuses etc... Les situations précaires existaient avant le 13 mai mais elles vont s'empirer d'ici-là.

[...] dès la deuxième semaine qui a suivi la révolte sociale du 13 mai dernier, la confédération s'est attachée à réfléchir sur une action solidaire au travers de la mise en place d'une banque alimentaire à l'échelle de notre organisation syndicale. Ainsi, l'USTKE avec l'aide de l'ASOES (Association de la Solidarité Ouvrière et de l'Entraide Sociale) y compris



les onze fédérations composantes de la confédération ont adopté le principe d'une banque alimentaire afin d'aider dans l'urgence au mieux nos adhérents cotisants touchés de plein fouet par la destruction de leur lieu de travail, notamment les entreprises brûlées, incendiées au lendemain du 13 mai dernier. Camarades, par le passé, l'USTKE a effectué de grandes actions de solidarité pour venir en aide aux populations dans le besoin dans le Pays et à l'extérieur sur le plan régional et international. Aujourd'hui, c'est notre population d'adhérents qui est frappée par cette crise et nous devons nous lever et nous entraider. Il faut que l'on se mobilise tous, individuellement et collectivement dans nos structures, confédérale, fédérales comme provinciales dans le pays pour contribuer soit par des dons en nature, en argent, participer aux activités organisées par l'ASOES et nos structures afin d'approvisionner notre banque alimentaire qui pourra ainsi répondre en partie aux besoins élémentaires de nos adhérents. »

La classe ouvrière, les Kanak et les exploités, organisent la solidarité ! « Usines, tribus, même combat ! » **L'appel de l'USTKE est destiné à ses membres, mais la solidarité internationale doit aussi se mettre en marche pour nos camarades.** La 4ème opération de la Banque alimentaire interne à l'USTKE est programmée pour le vendredi 20 décembre 2024. Soutenons leur banque alimentaire !

Le compte dédié à cet effet : USTKE/SOLIDARITES – IBAN : FR76 1749 9000 1319 0881 0206 218 – BIC : BCADNCNN – Domiciliation : BCI Mairie.

La situation de l'emploi

L'USTKE communique les principaux indicateurs, en septembre, selon l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE) :

○ Au 3^{ème} trimestre, l'emploi salarié privé s'effondre avec 10000 emplois perdus depuis mars 2024 : **un.e salarié.e sur six a perdu son emploi entre mars et septembre**¹. L'industrie et le commerce sont les plus impactés.

○ En septembre, 5 070 personnes privées d'emploi ont été indemnisées au chômage total. 11 300 personnes encore salariées étaient concernées par une autorisation de chômage partiel. Après avoir culminé en juin - juillet, leur nombre a baissé de moitié.

○ Le tissu économique se délite et compte 1 000 travailleurs et travailleuses indépendant.es et 30 sociétés de moins qu'en fin d'année 2023. **La province Sud est la plus impactée** avec 830 unités perdues, particulièrement dans les secteurs de la construction, des activités de soutien aux entreprises (notamment les activités de nettoyage), la santé et l'industrie.

¹ Note du Collectif : 'pour donner une idée plus précise de l'ampleur catastrophique de la situation sociale et économique, c'est comme si en France près de 3 millions et demi de personnes avaient perdu leur emploi entre mars et septembre.

Liberté pour les prisonniers et prisonnières politiques

L'appel qui suit a été lancé en juillet 2024. Son contenu demeure, malheureusement d'actualité : tant pour le rappel du contexte et des responsabilités coloniales que pour la situation des prisonniers et prisonnières politiques.

Appel à l'initiative du Collectif Solidarité Kanaky, composé de : MKF (Mouvement Kanak en France), USTKE en France (Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités en France), Union syndicale Solidaires, CNT (Confédération Nationale du Travail), STC (Sindacatu di i Travagliadori Corsi), Association Survie, Ensemble !, NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste-L'Anticapitaliste), PIR (Parti des Indigènes de la République), PCOF (Parti Communiste des Ouvriers de France), UCL (Union Communiste Libertaire), PEPS (Pour une Ecologie Populaire et Sociale), FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s), FUIQP (Front Uni des Immigrations et des Quartiers populaires), UP (Union Pacifiste, section française de l'Internationale des résistants à la guerre).

Avec le soutien de : Collectif Solidarité avec le peuple Kanak de Rennes, Comité de soutien pour Kanaky - Bretagne Sud, Collectif Solidarité Kanaky Brest, Collectif Solidarité pour Kanaky Besançon, Association Information et soutien aux droits du peuple Kanak (AISDPK), Association des Amies de Maurice Rajsfus, Association Ingalañ, ATTAC Nièvre, Cerises la coopérative (journal et site), Editions Syllepse, Langile Abertzaleen Batzordeak (LAB), Réseau international du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), Syndicat national Travail Emploi Formation Professionnelle (CGT TEFP), Union départementale CGT Paris, Union départementale Solidaires Morbihan, Union Démocratique Bretonne (UDB), Union Juive Française pour la Paix (UJFP).

L'appel avec la liste des signatures individuelles est disponible ici : <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/080824/kanaky-nouvelle-caledonie-liberation-des-prisonniers-et-prisonnieres-de-la-ccat-et-de>

Libération des prisonniers et prisonnières de la CCAT et de tous les emprisonné·es ! L'État français est directement responsable de la situation actuelle en Kanaky / Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui les droits et libertés du peuple Kanak sont à un tournant historique.

La Kanaky / Nouvelle-Calédonie n'est pas un territoire français

Colonisé en 1853 par la France, l'archipel de Kanaky / Nouvelle-Calédonie est, depuis fin 1986, réinscrit sur la liste des territoires à décoloniser établie par l'ONU. C'est un « territoire non-autonome », selon l'article 73 de la Charte des Nations Unies. Son peuple dispose du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux résolutions 1514 et 1541 de décembre 1960. L'ONU reconnaît le droit à l'autodétermination « interne » au peuple Kanak de Nouvelle-Calédonie, en tant que population autochtone bénéficiant d'une protection juridique particulière. En application de la résolution 2625 de l'Assemblée générale de l'ONU, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un « statut séparé et distinct » par rapport à la France. Le territoire relève du droit international et est « sous responsabilité française ». La France n'est que puissance administrante et doit rendre des comptes à l'ONU jusqu'à l'aboutissement du processus de décolonisation.

Le processus de décolonisation s'est traduit par différents accords suite à la période sanglante des années 80, dont le dernier, l'accord de Nouméa, dans lequel le FLNKS (Front de Libération National Kanak et Socialiste) est une des parties, doit mener au bout de trois référendums à l'autodétermination et à l'indépendance.

Un référendum volé

De fait, contre les attentes du gouvernement et des anti-indépendantistes, lors du deuxième référendum en 2020, l'indépendance ne s'est jouée qu'à 9000 voix. L'État français a pris peur et a imposé le troisième référendum du 12 décembre 2021 en pleine pandémie de Covid, et cela malgré la demande unanime de report de l'ensemble des courants indépendantistes. Ils ont donc appelé à la non-participation, très largement suivie. Le peuple Kanak ne s'est donc pas exprimé « dans le respect de sa volonté libre et authentique ».

Loi sur le dégel du corps électoral : la goutte d'eau de trop

L'État français, a fait reporter les élections provinciales avec une première loi organique, pour pouvoir imposer le dégel du corps électoral et faire entrer près de 25000 nouveaux électeurs, principalement métropolitains.

Le passage en force de cette loi a fait monter les tensions dans le pays. Malgré les alertes, les parlementaires sont responsables de l'actuel embrasement de la Kanaky / Nouvelle-Calédonie après avoir décidé, à près de 20000 km de l'avenir de tout un peuple.

Le même jour, Nouméa et sa périphérie se sont embrasées, suite à des tirs de flash-ball par des policiers sur des jeunes Kanak qui portaient des drapeaux.

Répression coloniale et milices racistes

La réponse de la jeunesse a été le prétexte pour une répression violente des quartiers populaires de Nouméa composés en majorité d'habitant-es Kanak et Océaniens. L'archipel a été militarisé avec l'arrivée de milliers de gendarmes, dont le GIGN, en plus des 4000 militaires déjà présents.

Des milices racistes et armées agissent en toute impunité en tirant sur des manifestants indépendantistes, assassinant des jeunes Kanak et occasionnant de nombreux blessés. Des élus locaux de la droite loyaliste ont soutenu, sur les réseaux sociaux, les actes de ces milices armées qui pratiquent de véritables chasses à l'homme. Des groupes armés circulent en pick-up, provoquant et agressant des jeunes Kanak ou Océaniens.

Ces morts s'apparentent à des exécutions extrajudiciaires.

La fin des milices, leur désarmement et une enquête de l'ONU sont une nécessité

La suspension de la loi sur le dégel du corps électoral, imposée par le soulèvement de la jeunesse Kanak et la dissolution de l'Assemblée nationale n'est qu'une étape : il faut l'abroger. Aujourd'hui tout reste à faire, car la répression continue et aucune solution politique n'est proposée en réponse aux aspirations du peuple Kanak.

L'arrestation et la déportation **des leaders indépendantistes mobilisés depuis des mois dans la CCAT**, avaient été précédées d'une criminalisation et d'accusations publiques à leur encontre de la part du Haut-Commissaire de Nouvelle-Calédonie et du ministre Darmanin.

Cette vision paranoïaque et raciste qui nie les conséquences politiques des choix gouvernementaux derrière des accusations de manipulations étrangères ou « maffieuses » a conduit l'Etat français à renouer avec les pires pratiques coloniales et à enfermer à 20 000 km de chez eux des dirigeant-es politiques de premier plan, ainsi que plusieurs dizaines de militant-es, déportés dans les prisons françaises sans que parfois leurs familles mêmes ne soient informées.

Les 11 dirigeant-es de la CCAT ont été mis en examen sous des chefs d'inculpation criminels sans aucun lien avec leur activité politique et sur la base de dossiers vides et d'accusations sans fondement. Cinq d'entre eux sont déportés en France et placés à l'isolement. Deux militantes après avoir été emprisonnées sont aujourd'hui assignées à résidence en France loin de leurs familles et enfants.

Après ces élections législatives qui ont vu les Français voter massivement contre l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement d'extrême droite, nous, militants et militantes de la solidarité avec le peuple Kanak demandons à tous les partis politiques, les syndicats, les associations et mouvements anti coloniaux et antiracistes de prendre position pour la libération immédiate des militants arrêtés, tant en Kanaky / Nouvelle-Calédonie que de ceux qui ont été déportés en France, et de s'engager à soutenir l'ouverture d'un véritable dialogue pour un accès garanti à l'indépendance qui seul peut faire revenir la paix.

Collectif des familles et référents des prisonniers politiques en France

Ce collectif s'est adressé mi-novembre au Congrès de l'Union Calédonienne (UC). Nous reproduisons des extraits du courrier :

[...] Nous rappelons que la CCAT est une initiative historique de l'Union Calédonienne portée depuis le congrès de Kunié. Il ne faut pas oublier que tous les participants au congrès de Kunié ont unanimement soutenu la création de la CCAT en novembre 2023 et qu'elle a été reconnue par le FLNKS comme un outil de terrain. Si nos proches se retrouvent aujourd'hui en détention, c'est aussi, en partie, de ces choix stratégiques adoptés il y a un an.

[...] Les prisonniers politiques dont nous défendons tous la cause, ont été victimes de traitements profondément injustes, dépassant le cadre légal, depuis leur arrestation jusqu'à leur déportation. Ces hommes et ces femmes ont été brutalement arrachés à leurs familles, séparés de leurs clans, et exilés loin de leur terre, la Kanaky. Malgré ces épreuves, nous saluons leur courage et leur détermination à maintenir leur dignité face à l'adversité. Cependant, votre silence actuel, et l'effacement progressif de cette question des discussions politiques, affectent lourdement leur moral ainsi que celui de leurs proches.

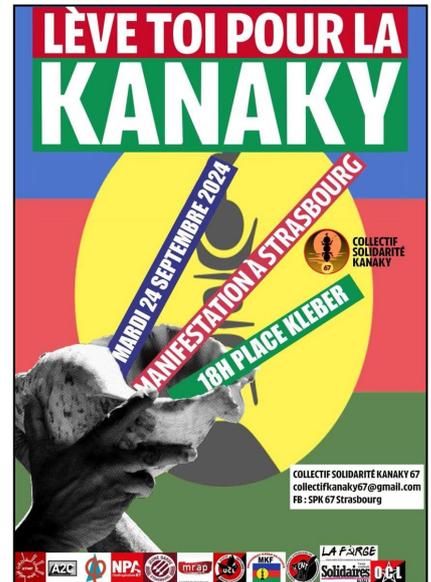
Il devient urgent et impératif qu'à partir de ce congrès de l'Union Calédonienne, la question des prisonniers politiques retrouve une place centrale et incontournable dans toutes les discussions et décisions prises au sein du mouvement indépendantiste. Il est temps que nos élus assument pleinement leurs engagements et qu'ils agissent avec courage pour faire avancer cette cause essentielle. Voici ce que nous vous demandons comme engagement :

- Des déclarations publiques systématiques dénonçant ces détentions arbitraires et réaffirmant la nécessité de protéger les droits des prisonniers politiques ;
- Des actions concrètes pour sensibiliser l'opinion publique et mobiliser les acteurs locaux, nationaux et internationaux ;

Il est impératif, que vous élus, accordez une place primordiale à ce dossier et que vous insistez sur son traitement jusqu'à la fin des discussions.

Enfin, il est crucial d'engager un véritable travail d'analyse pour identifier les causes profondes de la crise qui touche la jeunesse kanak et calédonienne et notamment celle des quartiers populaires.

Nos élus doivent impérativement répondre aux problématiques en apportant des solutions concrètes et urgentes pour remédier au mal-être et aux inégalités qui frappent les quartiers populaires majoritairement habités par les kanak et les océaniens. « Il est temps d'arrêter de simplement panser les plaies : il faut agir pour les guérir en profondeur ».



18 novembre : communiqué du FLNKS



FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK et SOCIALISTE

Nouméa, le 18 Novembre 2024

COMMUNIQUE

Commémoration du 18 novembre et premier anniversaire du déclenchement des mobilisations contre le « dégel » illégal du corps électoral en Kanaky-Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS réaffirme l'impérieuse nécessité de décoloniser le Territoire dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Le 18 novembre 1984, quelques semaines après la création du FLNKS en tant que mouvement de libération nationale, Eloi Machoro fracassait le statut « Lemoine », en brisant une urne électorale à Canala d'un coup de tamioc. Ce statut était inacceptable car il permettait aux derniers venus dans le Territoire de prendre part au vote à part égale de sa population autochtone, en méconnaissance du droit inné et actif du peuple kanak à l'indépendance, reconnu à Nainville-les-Roches. Saluant la mémoire d'Eloi Machoro, figure historique du mouvement, le Front de libération nationale kanak et socialiste célèbre son geste comme un acte fondateur dans la lutte légitime du peuple kanak contre le colonialisme français.

Or, en ce jour anniversaire, qui est également celui de la création de la Cellule de coordination des actions de terrain, le constat est flagrant : après un an de mobilisation, et malgré un usage excessif et létal de la force, et une militarisation sans précédent du territoire, le niveau de rejet dans le Pays du projet de « dégel » du corps électoral est massif, tout aussi fort que celui exprimé, il y a quarante ans. Face à cette situation, le FLNKS appelle la France, puissance administrante, au respect de ses obligations internationales, pour assurer l'intégrité du processus de décolonisation, conformément à l'accord de Nouméa et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce qui passe par l'adoption des mesures suivantes.

Premièrement, le projet de dégel du corps électoral doit être définitivement abandonné. Comme l'a jugé la Cour internationale de Justice à propos de la Palestine occupée, le droit à l'autodétermination protège le peuple qui en est titulaire contre tout acte visant à compromettre son intégrité. De même, dans ses arrêts relatifs au Sahara occidental, la Cour de justice de l'Union européenne rappelle qu'il existe une différence fondamentale entre la notion de « population » d'un territoire non autonome, qui renvoie à ses habitants, et de celle de « peuple » d'un territoire, seul titulaire du droit à l'autodétermination, en tant qu'« unité politique ». Ainsi, il ne suffit pas d'habiter dans un territoire non autonome pour appartenir au peuple de ce territoire et disposer des droits politiques qui en découlent. Or, s'agissant de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, compte de son statut séparé et distinct par rapport à la France, le corps restreint électoral constitue une mesure de « contrôle de l'immigration », reconnue comme telle par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui vise à prévenir toute nouvelle altération de la composition démographique du territoire.

Deuxièmement, les autorités françaises doivent renoncer à présenter la troisième consultation comme valable : une consultation sans le peuple Kanak, reconnu « peuple d'origine » dans l'Accord de Nouméa, ne peut pas passer pour un acte authentique d'autodétermination. C'est la position officielle de l'Assemblée générale de l'ONU qui, ne reconnaissant pas la troisième consultation, maintient la Kanaky-Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires à décoloniser. C'est également le sens des observations finales du Comité des droits de l'homme, présentées le 7 novembre dernier, appelant au respect du consentement de la population autochtone. Préexistant à la colonisation du Territoire par la France, le peuple Kanak est incontournable et toute tentative à viser le marginaliser chez lui ne fera que prolonger l'impasse.

Troisièmement, les autorités françaises doivent procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, et au rapatriement de ceux illégalement déportés en France. Comme le rappelle le Comité des droits de l'homme, ces personnes sont des « défenseurs des droits autochtones » ayant agi pour le respect du droit international face à la France qui le viole. Dans ces conditions, alors qu'elle est employée comme un outil de répression coloniale, au service d'une souveraineté dont la France ne dispose pas, la légalité française leur est inopposable. Tous les militants doivent être libérés, sans délais, pour pouvoir pleinement prendre part – en particulier s'agissant du Président du FLNKS – aux discussions sur l'avenir institutionnel du territoire, conformément au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En sa qualité de signataire de l'accord de Nouméa et représentant du territoire, le FLNKS est convaincu que seule l'approche fondée sur le droit international, qu'il a toujours défendu depuis sa création, est nature à garantir le caractère unitaire de la mobilisation en cours dans la durée, vers la décolonisation complète du Territoire. Au vu des moyens d'action juridiques très efficaces qui sont désormais disponibles, il met en garde contre toute tentative de vouloir imposer en force le fait accompli. La France doit comprendre qu'elle ne pourra jamais assoir sa présence dans le Pacifique, sur une occupation illégale de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, en violation grave du droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Pour l'animation du BP FLNKS
Le Secrétaire Général de l'UC

Soutien à la lutte du peuple Kanak

EN NOUVELLE-CALÉDONIE, COMME AILLEURS

**IL DOIT FINIR
LE TEMPS DES
COLONIES !**



solidaritekanaky.fr

Soutien à la lutte du peuple Kanak

L'ETAT N'EST PAS UN ARBITRE...
C'EST UN ACTEUR !

**LA FRANCE DOIT
DÉCOLONISER
LA NOUVELLE-CALÉDONIE !**



solidaritekanaky.fr

Des congrès

Les 9 et 10 novembre, l'Union progressiste en Mélanésie (UPM) tenait son congrès. Les militantes et militants ont décidé de représentant.es au sein du bureau politique du Front de libération nationale Kanak et socialiste (FLNKS), tout en actant le fait de ne pas sortir du Front.

Le même week-end, le Parti de libération Kanak (PALIKA) prenait les mêmes décisions dans son 49^{ème} congrès.

Le 22 novembre, c'est l'Union calédonienne (UC) qui se réunissait en congrès. Emmanuel Tjibaou en est le nouveau président. La date du 24 septembre 2025 a été fixée comme devant être celle d'une « période de transition », de 2025 à 2030, vers l'indépendance. L'UC s'appuie sur l'accord de Nouméa, socle à partir duquel cette indépendance doit se construire.

Assemblée générale du Collectif national Solidarité Kanaky

Cette AG s'est tenue le 23 septembre, au lendemain de celle du MKF, ce qui a permis la participation de plusieurs militants et militantes de ce mouvement. Parmi les organisations membres du collectif, étaient représentées, le MKF, l'USTKE en France, Solidaires, la CNT, Ensemble!, le NPA-L'anticapitaliste, le PCOF. Etaient également présent.es, des camarades à titre individuel, pour certaines et certains membres de collectifs locaux de solidarité et/ou d'associations/organisations.

Nous avons acté que l'élargissement du collectif se faisait sur la base de l'accord avec le court texte qui fonde notre collectif.

Nous priorisons le travail pour une campagne unitaire large, autour de l'exigence de libération des prisonniers et prisonnières politiques. Chacune des organisations membres du collectif devant voir quelles organisations elle peut contacter pour évoquer une telle campagne. A terme, un meeting d'importance à Paris pourrait visibiliser cette campagne large.

Les camarades du MKF doivent fournir un état des lieux de leurs implantations et contacts locaux, afin que chaque organisation membre du collectif national complète avec ses propres contacts. Ceci, en parallèle des contacts avec les collectifs locaux de solidarité, dont les implantations se recoupent, en grande partie, avec celles du MKF.

Concernant les collectes de solidarité, en tant que collectif national nous avons convenu de prioriser celle que doit mettre en place le MKF.

La pertinence d'une approche anticoloniale internationaliste, s'adressant à l'ensemble des dernières colonies françaises, a été évoquée ; elle s'appuierait sur les cadres unitaires existants, mais avec la perspective de les dépasser pour des campagnes les plus massives possibles.



Nous nous rassemblons au sein du collectif Solidarité Kanaky afin d'appuyer les luttes du peuple kanak ; notamment, les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques qui agissent pour le droit à l'autodétermination des Kanak, pour l'indépendance de Kanaky. Nous combattons le colonialisme. Notre objectif est de faire connaître et comprendre la situation coloniale qui est celle de Kanaky, d'informer sur les luttes menées sur place, de soutenir les mouvements indépendantistes locaux. Cette action s'inscrit dans un cadre internationaliste et anticolonialiste global.

- Organisations membres du Collectif Solidarité Kanaky -

Mouvement Kanak en France (MKF), Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités - en France (USTKE), Union syndicale Solidaires (Solidaires), Confédération Nationale du Travail (CNT, Sindicatu di i Travagliadori Corsi (STC), Ensemble! (Ensemble), Nouveau Parti Anticapitaliste – L'anticapitaliste (NPA-L'anticapitaliste), Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF), Pour une Écologie Populaire et Sociale (PEPS), Parti des Indigènes de la République (PIR), Union Communiste Libertaire (UCL), Révolution Permanente (RP), Gauche Ecosocialiste (GES), Association Survie (SURVIE), Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s (FASTI), Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne – France (ATTAC-France), Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA), Collectif Solidarité Kanaky de Rouen.

